



Information concernant l'entrée en vigueur de la reconduction de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement des États-Unis d'Amérique [2023/2436]

La reconduction de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, signé le 5 décembre 1997 ⁽¹⁾ et renouvelé en 2004 ⁽²⁾, 2009 ⁽³⁾, 2014 ⁽⁴⁾ et 2018 ⁽⁵⁾, est, conformément à son article 12, point a), entrée en vigueur le 12 octobre 2023. Le renouvellement de l'accord pour une période supplémentaire de cinq ans a pris effet le 14 octobre 2023, conformément à son article 12, point b).

⁽¹⁾ JO L 284 du 22.10.1998, p. 37.

⁽²⁾ JO L 335 du 11.11.2004, p. 5.

⁽³⁾ JO L 90 du 2.4.2009, p. 20.

⁽⁴⁾ JO L 128 du 30.4.2014, p. 43.

⁽⁵⁾ JO L 263 du 22.10.2018, p. 1.